

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°89-2024-133

PUBLIÉ LE 16 AVRIL 2024

Sommaire

Préfecture de l'Yonne / Direction de la citoyenneté et de la légalité

89-2024-04-16-00001 - Arrêté n°PREF/DCL/BRE/2024/0448 portant renouvellement d'une habilitation dans le domaine funéraire - Pompes funèbres Lemaire (2 pages)

Page 3

Préfecture de l'Yonne

89-2024-04-16-00001

Arrêté n°PREF/DCL/BRE/2024/0448 portant
renouvellement d'une habilitation dans le
domaine funéraire - Pompes funèbres Lemaire



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LÉGALITÉ**

**Bureau des réglementations
et des élections**

**ARRETE N° PREF/DCL/BRE/2024/0448
portant renouvellement d'une habilitation dans le domaine funéraire**

Le préfet de l'Yonne,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2223-19, L. 2223-23 et R. 2223-56 à R. 2223-65 ;

VU la loi n° 93-23 en date du 08 janvier 1993 modifiant le titre VI du Livre III du code des communes et relative à la législation dans le domaine funéraire ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du Président de la République du 16 mars 2022 nommant M. Pascal JAN, préfet de l'Yonne ;

VU l'arrêté n°PREF/SAPPIE/BCAAT/2023/0390 du 14 septembre 2023 de Monsieur le préfet de l'Yonne, régulièrement publié, donnant délégation de signature à Madame Pauline GIRARDOT, sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne ;

VU l'arrêté n°PREF/DCL/2018 de Monsieur le préfet de l'Yonne du 16 avril 2018 portant renouvellement d'une habilitation dans le domaine funéraire de l'établissement « Pompes Funèbres Lemaire », 2 rue des fossés 89160 Ancy-le-Franc ;

VU la demande formulée par Monsieur Bruno Lemaire, gérant de l'entreprise « Pompes Funèbres Lemaire », dont le siège est au 2 rue des fossés 89160 Ancy-le-Franc, le 08 avril 2024 en vue d'obtenir le renouvellement de son habilitation funéraire pour son établissement ;

CONSIDERANT les pièces produites à l'appui de cette demande ;

CONSIDERANT qu'il résulte de leur examen que les conditions sont remplies pour le renouvellement d'une habilitation dans le domaine funéraire d'une durée de cinq ans ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'établissement « Pompes Funèbres Lemaire », 2 rue des fossés 89160 Ancy-le-Franc est habilité dans le domaine funéraire sur l'ensemble du territoire pour exercer les activités suivantes :

- Transport de corps avant et après mise en bière,
- Organisation des obsèques,
- Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que les urnes cinéraires,
- Gestion et utilisation d'une chambre funéraire,
- Fourniture de corbillards et de voitures de deuil,
- Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations, et crémations.

Il est également habilité à sous-traiter les soins de conservation.

Article 2 : L'établissement habilité est représenté par Bruno Lemaire, gérant de l'entreprise.

Article 3 : Il est attribué le numéro d'habilitation 10-89-126.

Article 4 : La durée de l'habilitation est fixée à 5 ans à compter de la date du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication :

- soit d'un recours gracieux auprès du préfet de l'Yonne,
- soit d'un recours hiérarchique devant Monsieur le Ministre de l'Intérieur,
- soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Dijon. Le tribunal administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr

Article 6 : La secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne, le délégué territorial de l'agence régionale de santé, le maire d'Ancy-le-Franc, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont une copie sera adressée à Monsieur Bruno Lemaire, gérant de l'entreprise « Pompes Funèbres Lemaire », située 2 rue des fossés 89160 Ancy-le-Franc.

Auxerre, le **16 AVR. 2024**

Pour le préfet,
La sous-préfète,
Secrétaire générale,



Pauline GIRARDOT